

mauvais esprits; ceux-là sont nos amis et nous font tout le bien dont ils sont capables; les seconds au contraire sont nos ennemis, et c'est d'eux que proviennent les maux qui fondent sur nous. N'est-ce pas l'idée chrétienne des anges et des démons?..... Nous croyons à l'existence d'une maison du feu et d'une maison de paix; ici les bons reçoivent la récompense des justes; là les méchants sont châtiés en proportion de leurs fautes.

Parmi les cérémonies religieuses que je me rappelle, j'en citerai deux, qui, à mes yeux, suffiront à vous donner quelque idée de notre culte et de l'Être suprême qui en est l'objet: c'est la bénédiction des premiers fruits et la vache sacrée. La première consiste en ce que personne de la famille, sans exception d'âge et de sexe, ne peut manger des fruits nouveaux avant que le père ou la mère en ait répandu dans toute la cour de la maison, pour implorer la bénédiction de Garan ou Den-dit. Trouverait-on ailleurs une preuve plus concluante du respect envers l'autorité de Dieu sur les hommes?

La seconde pratique religieuse des Denkas est la vache sacrée. Alors que le pays est en danger de guerre, de famine ou sous la menace d'une calamité publique, les chefs des villages s'adressent à une famille quelconque, pauvre ou riche, peu importe: elles sont toutes obligées de donner sur réquisition la vache sacrée, que, du reste, chaque maison possède. Le chef la livre aux mains des femmes. Celles-ci la conduisent en chantant au bord du fleuve, la poussent de l'autre côté du rivage pour qu'elle aille se perdre dans le désert et devienne la proie des bêtes fauves. La cérémonie terminée, toutes les femmes retournent chez elles en silence, sans jeter un coup d'œil sur la vache sous peine de rendre nul le sacrifice. La raison pour laquelle on l'appelle vache sacrée, c'est qu'elle est désignée exclusivement pour le sacrifice. Aucune femme, de quelque rang, de quelque condition qu'elle soit, ne peut faire usage de son lait, qui est réservé aux hommes. Il est permis, seulement en temps de famine, de la tuer, et encore c'est le privilège exclusif des familles pauvres, qui n'auraient pas d'autres moyens de subsistance; mêmes prescriptions vis-à-vis des taureaux ou des génisses qui naissent d'elle.